

ROYAUME DU MAROC



INTEGRATION DE LA DIMENSION GENDRE
DANS L'ELABORATION ET L'ANALYSE DU BUDGET DE L'ETAT



«Owning Development
Promoting Gender Equality in New Aid
Modalities and Partnerships »



Conférence organisée par l'UNIFEM
et la Commission Européenne
9 au 11 novembre 2005 – Bruxelles

Plan de l'exposé



I- Cadre de référence

II- Contexte

III- Caractéristiques de l'expérience marocaine

IV- Enseignements et facteurs clés de succès

I- Cadre de référence

Hautes Orientations Royales

« Le code de la famille ne devrait pas être considéré comme une loi édictée à l'intention exclusive de la femme mais plutôt comme un dispositif destiné à toute la famille, père, mère et enfants. Il obéit au souci, à la fois de **lever l'iniquité qui pèsent sur les femmes, de protéger les droits de l'enfant et de préserver la dignité de l'Homme** »

Discours de SM le Roi à l'ouverture de la septième législature le 10/10/2003.

« Nous avons accordé une place éminente à la **dimension socioéconomique des politiques publiques**, en focalisant les efforts sur les projets essentiels qui visent ... à assurer le développement humain ... »

Discours de SM le Roi à l'occasion de la fête du Trône le 30/07/2003

I- Cadre de référence

Cadre de référence institutionnel

Constitution

- Préambule de la constitution : droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus.
- Art. 5: tous les marocains sont égaux devant la loi ;
- Art. 8: l'homme et la femme jouissent de droits politiques **égaux**;
- Art. 13: tous les citoyens ont **également** **droit** à **l'éducation et au travail**.

Conventions internationales

- Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (ratifiée le 21 juin 1996) ;
- Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (ratifiée le 21 juillet 1993) ;
- Forum mondial sur l'éducation en avril 2000 (élimination des disparités genre dans l'éducation à l'horizon 2015) ;
- Déclaration du millénaire et adoption des 8 objectifs (septembre 2000).

Arsenal juridique

- Code de la famille ;
- Code du travail ;
- Code pénal ;
- Code de la Nationalité (en cours de réforme) ;
- Dispositions réglementaires relatives à la nouvelle approche budgétaire.

I- Cadre de référence

Lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain par Sa Majesté le Roi Mohammed VI (Discours du 18 mai 2005)

Axes

- Réduction des déficits sociaux ;
- Promotion des activités génératrices de revenus stables et d'emplois ;
- Aide aux personnes en grande vulnérabilité ou à besoins spécifiques.

Mise en oeuvre

- Démarche fondée sur la participation des bénéficiaires et des acteurs de développement local en synergie et en partenariat ;
- Démarche territorialisée basée sur un diagnostic socioéconomique rigoureux dans le cadre d'un processus de planification stratégique ;
- Action intégrée assurant une plus forte synergie au niveau local.

Champ intervention

- Ciblage des zones et des catégories les plus démunies :
1^{ère} étape : 360 communes rurales et 250 quartiers urbains et périurbains parmi les plus pauvres.

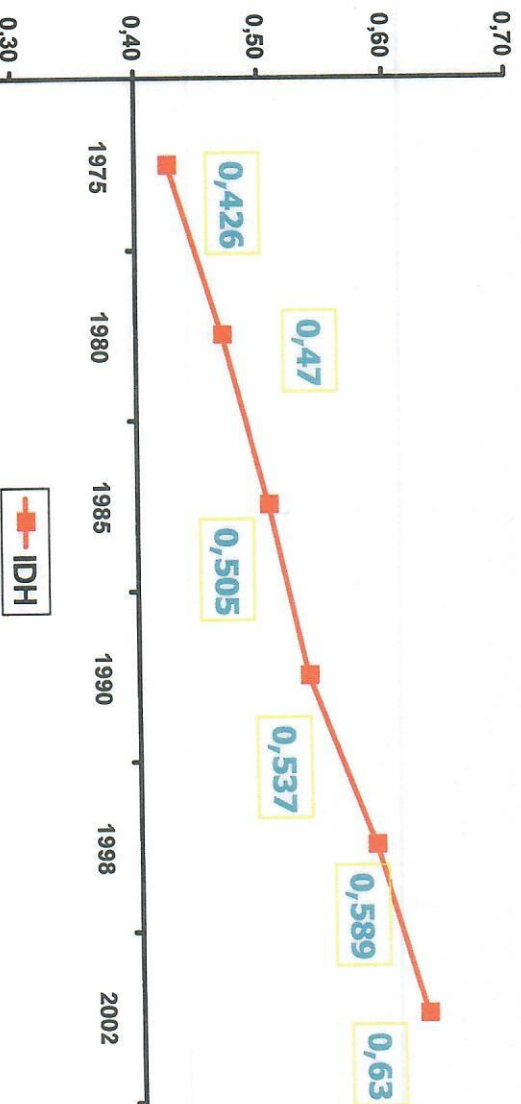
Financement

- ❑ 2005 : 250 MDH pour le démarrage de l'INDH ;
- ❑ 2006-2010 : 10 milliards de dirhams financés à 60% par le Budget de l'Etat, à 20% par les Collectivités Locales et à 20% par la Coopération Internationale.

« Hisser les indices de développement humain à un niveau comparable à celui des pays développés »

II- Contexte

Évolution de l'IDH national entre 1975 et 2002



- Niveau de pauvreté**
- Taux de pauvreté : 14,2% en 2004 contre 16,5 % en 1994 ;
 - Forte disparité entre les milieux : rural (22 %) urbain (7,9 %)

En 2004, le Maroc est classé au 124^{ème} rang parmi 175 pays.

Principales limites à la croissance de l'IDH au Maroc :

- le retard accumulé en matière de généralisation de la scolarisation de base, particulièrement en milieu rural ;
- les résultats limités des efforts consentis en matière d'alphabétisation (Taux d'analphabétisme : 42,7% en 2004 contre 54,9% en 1994).

II- Contexte

Ouverture de l'économie nationale

- Amélioration de la compétitivité des entreprises;
- Amélioration de l'environnement des affaires;
- Dynamisation de la croissance.

Réformes structurelles

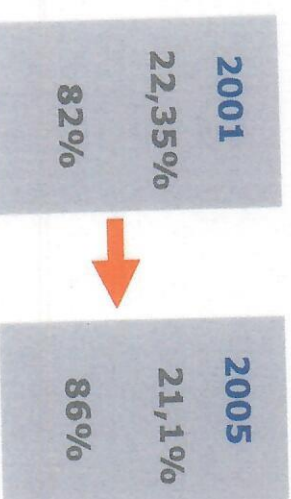
- Couverture médicale: 17% à 80% en 2009;
- Education et formation (généralisation de la scolarité à l'horizon 2010);
- Habitat social (Résorption de bidonvilles à l'horizon 2010);
- Elargissement de l'accès du monde rural aux équipements de base (Eau, électricité et routes).

Modernisation de l'Administration

- Renforcement de la déconcentration et de la décentralisation (subsidiarité, interministérialité et territorialité) ;
- Prestations de meilleure qualité au moindre coût;
- Amélioration de la gouvernance.

Contraintes sur les finances publiques

- Baisse des ressources de l'Etat (en % du PIB);
- Prédominance des dépenses de fonctionnement



Renforcement de la performance de l'action publique

II- Contexte

- ❑ Réallocation des ressources budgétaires au profit :
 - des secteurs sociaux : 55,5 % du Budget de l'Etat en 2005 contre 41 % en 1992
 - des secteurs sociaux essentiels : environ 20 % du Budget de l'Etat en 2005 (Initiative 20/20)

Remédier aux dysfonctionnements de la stratégie de développement social

- ❖ Efficacité limitée des politiques sociales en raison de la prédominance de l'approche budgétaire axée sur la logique de moyen
- ❖ Tarissement des sources de financement des programmes prioritaires dédiés à la lutte contre la pauvreté
- ❖ Absence d'instruments pertinents d'évaluation des politiques et programmes publics dédiés à la lutte contre la pauvreté
- ❖ Prédominance des normes socioculturelles anachroniques
- ❖ Faiblesse des mécanismes de coordination des politiques publiques aux niveaux central et local
- ❖ Forte centralisation de la gestion des programmes à caractère social
- ❖ Insuffisance des mécanismes de ciblage des pauvres

 **Renforcement de la performance de l'action publique**

III- Caractéristiques de l'expérience marocaine

1

L'intégration du genre : un processus initié par le ministère des Finances

objectifs

↑ Tenir compte des préoccupations et des intérêts différenciés des femmes, des hommes, des filles et des garçons lors de la formulation, de l'exécution et de l'évaluation des politiques publiques;

↑ Assurer l'équité et améliorer l'efficacité et la cohérence des politiques publiques à travers une meilleure allocation des ressources budgétaires.



Mise en place

❖ Réalisation, avec le soutien de la Banque Mondiale, d'une étude préliminaire sur "la faisabilité méthodologique des comptes budgétaires du genre et de l'enfance au Maroc" – 2002 ;

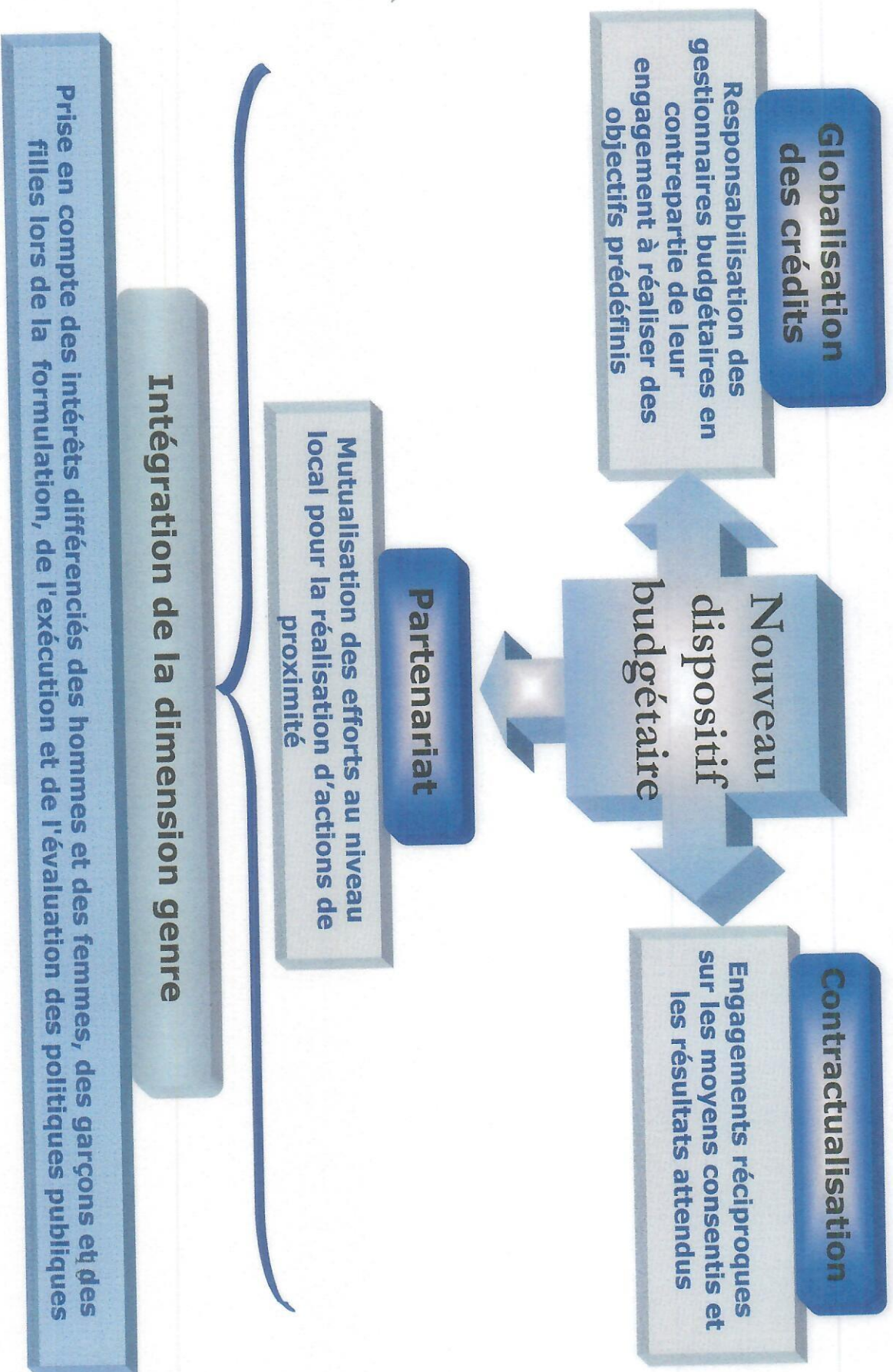
❖ Projet UNIFEM / MFP sur "le renforcement des capacités nationales en matière de gendérisation du budget" (Phase I : 2003-2005);

❖ Projet UNIFEM / MFP sur "la budgétisation sensible au genre" (Phase II : 2005-2008).

III- Caractéristiques de l'expérience marocaine

2

La réforme budgétaire axée sur les résultats : cadre d'intégration du genre



III- Caractéristiques de l'expérience marocaine

2

La réforme budgétaire axée sur les résultats : cadre d'intégration du genre

Principaux déterminants

- ❑ Assouplissement des procédures budgétaires :
 - suppression des autorisations préalables;
 - fongibilité des crédits.
- ❑ Amélioration de la programmation budgétaire:
 - restructuration des morasses autour des programmes/actions ;
 - introduction de la dimension régionale dans la présentation du Budget à partir du 1^{er} janvier 2006 ;
 - Mise en œuvre progressive du CDMT triennal et glissant (généralisation en 2007).
- ❑ Responsabilisation des gestionnaires dans la réalisation des objectifs prédéfinis :
 - institution d'indicateurs chiffrés de performance sensibles au genre ;
 - contractualisation des relations.
- ❑ Evaluation annuelle et reddition des comptes dans le cadre d'un rapport sur la performance.

2004
5 dép. (17%)



2005
14 dép. (40%)



2006
20 dép. (60%)

III- Caractéristiques de l'expérience marocaine

3

L'intégration du genre : un processus progressif mais irréversible

L'initiative genre s'inscrit dans le cadre d'une refondation de l'action publique :

- ❑ Promotion des principes de bonne gouvernance au regard de sa triple dimension économique, politique et administrative ;
- ❑ Adoption d'une approche holistique dans la lutte contre la pauvreté impliquant l'ensemble des acteurs, favorisant l'intersectorialité et l'intersectorialité dans le cadre d'une politique cohérente et intégrée et concrétisant l'ancrage territorial des politiques publiques ;
- ❑ Orientation de la dynamique de développement vers la personne humaine et en particulier les femmes et les enfants.

L'initiative genre constitue une réforme structurante :

- ❑ repenser les pratiques de planification, de programmation et d'exécution des politiques publiques dans le souci d'assurer l'équité à travers des politiques de proximité :
 - **en amont** par la sélection des projets, au niveau de la planification, à partir de leur impact attendu selon l'optique genre,
 - **en aval**, par l'analyse de l'impact des budgets, sur les hommes, les femmes, les garçons et les filles.

L'initiative genre instaure une véritable culture de l'évaluation des politiques :

- ❑ Elaboration d'indicateurs de performances de résultats et d'impact pour mieux apprécier la pertinence des politiques en matière notamment d'atténuation de la pauvreté et des inégalités genre.

III- Caractéristiques de l'expérience marocaine

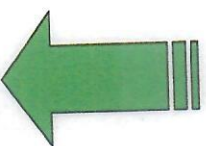
3

L'intégration du genre : un processus progressif mais irréversible

Domaine d'application

Priorité aux Secteurs sociaux

(Lutte contre la pauvreté, santé, éducation, infrastructure de base notamment dans le monde rural)



1. Dépenses visant à promouvoir l'égalité d'accès au service public;
2. Dépenses ciblant des groupes précis de femmes et d'hommes, de filles et de garçons afin de répondre à leurs besoins spécifiques et à ceux des catégories sociales défavorisées.

III- Caractéristiques de l'expérience marocaine

Des avancées certaines:

- ❑ Renforcement des capacités des cadres responsables de la planification et de la programmation budgétaire au niveau de 12 département ministériels (Santé, éducation nationale, Enseignement supérieur, Plan, Finances, Équipements, Agriculture etc.) ;
- ❑ Réalisation d'un guide pratique de sensibilisation à la nouvelle réforme budgétaire axée sur les résultats et intégrant la dimension genre destiné aux parlementaires et aux ONG ;
- ❑ Elaboration d'un rapport genre annexé au Rapport Économique et Financier accompagnant le projet de loi de Finances);
- ❑ Finalisation en cours d'un manuel de formation sur la budgétisation sensible au genre destiné aux cadres chargés dans les départements ministériels de la programmation budgétaires.

Des perspectives prometteuses:

- ❑ Accompagnement des ministères pour le développement d'indicateurs sensibles au genre ;
- ❑ Affinement des données statistiques en s'appuyant notamment sur les outils d'analyse genre du contexte et sur le cadre d'analyse genre de la pauvreté ;
- ❑ Développement d'une communication institutionnelle pour permettre l'ancrage de l'approche genre en vue d'aligner plus étroitement politiques, plans, programmes et budget.

IV- Enseignements et facteurs clés de succès

- ❑ Engagement et volonté politique ;
- ❑ Adhésion des différents intervenants ;
- ❑ Ancrage dans un processus global de refondation de l'action publique et des outils de dialogue politique (rapport genre accompagnant au Parlement le projet de Loi de Finances) ;
- ❑ Pilotage de la réforme et mesures d'accompagnement :
 - Renforcement des capacités institutionnelles des différents acteurs ;
 - Développement d'un système d'information sensible au genre permettant d'affiner le ciblage géographique de la pauvreté et des inégalités ;
 - Développement d'une véritable communication institutionnelle.
- ❑ Mobilisation des ressources financières additionnelles dans un cadre solidaire avec une meilleure coordination de l'intervention des organismes de coopération internationaux.



MERCI DE VOTRE ATTENTION